

Commune d'AVRILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. Jean-Michel THUNE, Mme MILOVANOVIC Sonia

EXCUSE : M. CAYEUX Philippe

NON EXCUSEE : Mme BURY Delphine

M. Frédéric THUBIN est désigné secrétaire de séance.

**Dél : 2025/043 - Objet : Rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral**

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral arrêté par le conseil communautaire, est communiqué au Conseil municipal.

Il est donné lecture des principaux éléments du rapport d'activités 2024.

Ce rapport d'activités concernant l'exercice 2024, établi par les services de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, est joint en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

Vu le rapport annuel d'activités pour l'exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré, **par 11 voix pour et 2 abstentions**, le Conseil Municipal

PREND ACTE

du rapport annuel d'activités ci-annexé tel qu'établi par les services de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral pour l'année 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sylvie VERDON

